

**DESCHAMPS Rozenn**  
7 rue des Rochettes  
44170 LA GRIGONNAIS

Le 15 juin 2021

A

Monsieur le Préfet  
PRÉFECTURE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE  
6 quai Ceineray - BP 33515  
44035 Nantes cedex 1

Objet : Avis consultation dans le cadre de l'enquête d'utilité publique sur le projet d'installation d'une centrale d'enrobage à chaud et à froid dans la ZAC de l'Oseraye à Puceul (44), par la Société ENRO P.44 (groupe Pigeon)

Monsieur Le Préfet,

Mon conjoint et moi-même avons emménagé dans la petite commune de La Grigonnais en 2013, avec notre petite fille alors âgée de 9 mois. Nous avons choisi ce lieu géographique principalement en raison de son environnement qui nous paraissait agréable, calme et surtout sain. Notre commune d'adoption - et plus largement la communauté de communes dans laquelle elle s'inscrit – semblait être engagée dans la préservation de l'environnement, de la biodiversité, et avoir soin de voir s'épanouir sa population. A notre grand bonheur, nous y avons trouvé des exploitations agricoles diverses investies dans l'agriculture biologique, et une commune décidée à ne plus utiliser de pesticides. Quand on a obtenu un master dans le domaine de l'environnement, vous comprendrez combien tous ces attraits étaient pour nous importants – voire primordiaux. Cela fait donc plus de 8 ans que nous étions épanouis ici. Jusqu'à la découverte de ces projets (installation d'une usine de méthanisation XXL et installation d'une usine d'enrobage)(dont l'un a heureusement été aboli)... Nous tombons des nues sur la découverte de tels projets, totalement à l'encontre de tout ce que l'on avait pu comprendre du fonctionnement de notre communauté de communes, que j'aimais et étais fière de dire « verte ».

Je peux bien sûr vous présenter tous les arguments qui prouvent que ce projet n'est pas abouti et n'a aucun lieu d'être :

- la ZAC doit permettre de voir s'installer des entreprises visant à créer de l'emploi : ici seulement 1 à 3 personnes seront embauchées ;
- nécessité d'une usine telle que celle-ci : évidemment que non puisque plusieurs centrales d'enrobage sont déjà présentes sur le territoire et ne sont même pas utilisées à plus de 50% de leur capacité ;
- non transparence de A à Z : état des lieux de départ réalisé par le groupe Pigeon, autocontrôles – seulement annuels ! – réalisés par l'entreprise elle-même et résultats non communiqués ;
- nous ne pouvons pas faire confiance au groupe Pigeon qui n'hésite pas à mentir effrontément et n'a pour seul but que d'encaisser de l'argent aveuglément sans évaluer

objectivement les impacts : on nous annonce dans la presse – notamment article Ouest France du 26/11/2020 - des rejets atmosphériques uniquement constitués de vapeurs d'eau et de dioxyde de carbone mais dans le dossier de demande d'ICPE, on y voit bien beaucoup d'autres substances et on y lit même « le poste d'enrobage implanté à l'Oseraye (...) est susceptible de respecter les valeurs limites de rejets gazeux en vigueur » : croisons les doigts alors !

- rayon d'impact des pollutions annoncé de 1 km complètement dérisoire au vu des divers vents dominants de la région ;
- d'ailleurs quelles pollutions puisque l'étude de leurs rejets n'est même pas complète : évidemment pollutions de l'air avec poussières (pas d'installation visant à capter les émissions au niveau du concassage et du criblage) et divers gaz (COV, SO<sub>2</sub>,...), de notre nappe souterraine ainsi que des sols (HAP, métaux lourds,... Un jour viendra où l'usine sera démantelée et laissera derrière elle son lot de polluants). Les pauvres exploitants agricoles labellisés BIO se retrouveront avec des produits contaminés malgré leur bon vouloir pour produire des aliments sains. Les citoyens seront contaminés via les aliments consommés et l'air respiré. Diverses maladies en découleront de manières certaines (cancers, maladies reprotoxiques et auto-immunes) ;
- risque d'accidents technologiques (incendie, explosion) avec notamment la présence de 2 citernes de propane de 30 m<sup>3</sup> ;
- outre ces risques, il ne faut pas omettre les gênes olfactives et sonores, liées aux émissions et aux allers-retours incessants des camions ;
- et j'en oublie certainement beaucoup...

mais vous les connaissez déjà étant donné qu'ils vous ont déjà été exposés maintes fois dans les précédentes observations. Je fais donc ici appel à votre esprit citoyen, à vous en tant que personne et bon père de famille.

Autant vous dire que nos projets d'embellissement de maison risquent de se transformer en projet de déménagement, et je puis vous assurer que cela sera de mauvaise grâce, mais la santé de mes enfants prime évidemment sur tout le reste, et cette usine d'enrobés représente bel et bien un grand danger pour tous. Bien sûr, nous ne sommes pour vous que de simples « foyers » qui s'empresseront d'être remplacés par d'autres, mais alors vous aurez sur la conscience toutes les maladies et malformations qui les impacteront, et les éventuelles morts « incompressibles » qui en suivront...

Quand on lit dans la presse (article Ouest France du 13/06/2021) que les élus de la Communauté de Communes de Nozay avouent pour la majorité ne pas avoir eu le courage de lire le dossier de demande d'installation de l'usine, et que les autres avouent ne pas avoir compris grand-chose (et ne pas avoir cherché plus loin à comprendre...) avant de donner un avis favorable, le sujet ne serait pas aussi important (il s'agit quand-même d'une ICPE !!), j'en rigolerais... Là j'avoue que j'ai plutôt envie de pleurer, et j'espère sincèrement que vous, M. Le Préfet, vous aurez l'intelligence de lire et de comprendre les divers avis des citoyens qui vous sont émis via la présente consultation : **nous sommes totalement et profondément CONTRE l'installation de cette usine** qui dégradera notre environnement, notre santé, tout ce(ux) que nous aimons. Comment peut-on laisser encore aujourd'hui le lobbying surpasser les éléments essentiels de notre vie ?... Merci d'avance.

R. DESCHAMPS